

EDITO

Pour rappel, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification qui organise le développement du territoire à l'horizon 2035.

Après une phase de diagnostic territorial très importante et très riche en enseignements, nous avons poursuivi le travail d'élaboration du SCOT en définissant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'agit d'une étape cruciale puisque ce document pivot définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic.

Parce que le devenir de notre territoire nous oblige, chacun a été invité à participer à l'élaboration du projet SCOT 2035. Ainsi, différentes rencontres ont été organisées pour co-construire et partager le projet. A l'occasion de ces temps de concertation, élus, partenaires et habitants ont pu découvrir l'exposition sur le SCOT réalisée par les services du pays. Enfin, l'élaboration du PADD s'est terminée en juin dernier lors du débat sur les orientations du projet, en Comité syndical.

« Remettre à l'honneur le territoire », c'est l'ambition partagée pour tout ce qui concourt à le rendre plus attractif et performant. La population va inexorablement vieillir dans un contexte où les naissances sont largement insuffisantes pour renouveler les effectifs. La pyramide des âges ne laisse aucun doute sur la poursuite de cet état de fait désormais devenu structurel.

L'accueil de nouvelles populations va alors revêtir un double enjeu. Celui d'abord d'assurer la performance économique du territoire par le remplacement des actifs, et donc par-delà, celui de limiter le vieillissement naturel de la population. Mais ce constat ne doit pas faire oublier que le territoire est déjà attractif et que son salut passe par un accueil de populations bien plus conséquent encore. L'efficacité économique et la promotion d'un cadre de vie attractif seront alors les éléments clés du projet, le territoire étant désormais en compétition avec d'autres pour attirer les jeunes actifs.

Plus d'emplois, une meilleure efficacité des services et des équipements, un environnement naturel et paysager toujours plus attirant et vecteur d'une identité trop souvent oubliée ou pas suffisamment mise en avant doivent alors être les clés de voûte d'un schéma d'inversion de tendance permettant à terme de retrouver la croissance. Et ce terme, c'est 2035.

Les prochains mois seront alors consacrés à la traduction réglementaire des orientations du PADD, appelée Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), avant l'arrêt du projet SCOT prévu mi-décembre.

Françoise BEZIAT
Présidente du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour



Quel territoire en 2035 ?





UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ ET CO-CONSTRUIT

Un travail en commissions thématiques

Au nombre de 4, elles traitent chacune de domaines particuliers : l'habitat et le logement, les activités économiques, l'eau et l'environnement et enfin, les transports, les mobilités, les réseaux et les équipements.

Composées d'élus du Pays, ces commissions thématiques ont également associé de **nombreux partenaires** selon leur champs de compétences : Etat, Région, Conseils Départementaux, Haute-Corrèze Communauté, Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières, PNR de Millevaches en Limousin, CAUE, Action Logement, Corrèze Habitat, OPH d'Egletons, ADIL de la Corrèze, COPROD, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Pays d'art et d'histoire, les consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture), Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze, Offices de Tourisme, ADRT, URCOFOR, CRPF, ONF, Agences de l'eau, EPIDOR, ARS, Syndicat de la Diège, SDIS ...

Ces réunions ont permis des échanges et des débats très constructifs où élus et partenaires ont pu croiser leur vision du territoire et dégager ensemble les objectifs de développement du Pays Haute-Corrèze Ventadour à l'horizon 2035.

Des arbitrages en bureau syndical

Instance de pilotage du SCOT, il s'est réuni en fin d'année 2017 pour préparer la feuille de route des commissions thématiques puis de nouveau en mars 2018 pour valider le projet de PADD avant sa présentation aux différents acteurs.

Des réunions de concertation

... avec les Maires et Adjointes du territoire

Dans la continuité des démarches initiées au stade du diagnostic, les élus du Pays Haute-Corrèze Ventadour ont souhaité présenter l'avancée des travaux à leurs collègues Maires et Adjointes et partager avec eux le projet de territoire en cours d'élaboration. Cette réunion d'échanges a eu lieu le 05 avril dernier, à Egletons.

... avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Etape importante dans l'élaboration d'un SCOT, le PADD a été présenté aux partenaires institutionnels à Ussel.

... avec la population et les acteurs du territoire

Des réunions publiques ont eu lieu de mai à juin 2018 sur cinq communes du territoire (Meymac, Liginiaç, Egletons, La Courtine et Ussel) pour présenter les points saillants du diagnostic ainsi que le projet de territoire aux habitants.

LA CONCERTATION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les débats ont surtout porté sur les moyens de mise en œuvre de la politique de rénovation des centres anciens, et notamment de la ville d'Ussel, sans jamais en mettre en doute la nécessité. L'exemple de l'habitat, vétuste, non adapté, voire vacant, a souvent été cité. Aussi, ont été mis en avant les atouts en termes de formation du territoire et les craintes quant à la part de l'emploi administratif sur le territoire, certainement amenée à décliner au regard de la politique nationale et de la réforme des régions. Enfin, a souvent été mis en évidence la position du territoire et sa situation, « à la croisée des chemins ». En effet, pour de multiples raisons (climat, espace, sécurité, nature...) les urbains vont de plus en plus se tourner vers le milieu rural, à condition de l'aménager, le rendre attractif et en adéquation avec le monde actuel.

Un débat en comité syndical

A l'issue de cette phase de concertation, les orientations générales du PADD ont été débattues par les élus du Pays Haute-Corrèze Ventadour, en comité syndical le 21 juin dernier.

CHIFFRES-CLÉS

15 réunions des commissions : 200 participants

1 réunion des élus : 60 participants

1 réunion des PPA : 23 participants

5 réunions publiques : 130 participants



TERRITOIRE ■ Début de la concertation sur des projets de développement

Comment inverser la tendance ?

Meynac a accueilli jeudi la 1^{re} réunion publique sur les objectifs de développement de la Haute-Corrèze à l'horizon 2035. Elle n'a pas attiré les foules.

O n y croiserait principalement deux communautés de communes concernées par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : Haute-Corrèze Communauté et Ventadour-Egletons-Monédières.

Peu d'administrés avaient fait le déplacement. Pourtant, ils sont les premiers concernés car ce cadre de vie d'ici 2035, sur 91 communes.

« Le SCOT déterminera les grandes orientations et les objectifs d'aménagement et fera loi sur le territoire. Il sera opposable aux autorisations d'urbanisme », a annoncé Françoise Béziat, présidente du syndicat de pays haute Corrèze Ventadour, la structure porteuse du projet.

Le diagnostic est aujourd'hui terminé. Tony Péronne, directeur du cabinet d'études d'UrbanDoc, en charge du document, annonce une dynamique typiquement corrézienne : un important développement sur l'axe de l'A20 quand, dans le même temps, on observe une absence de dynamique sur l'A89 en remontant, vers l'Est.

Attirer des actifs

« Le territoire est dans une situation de confins, précise-t-il, et ne bénéficie pas du dynamisme de Clermont-Ferrand, car trop éloigné ». Et malgré un solde migratoire positif, le territoire est vieillissant.

Durant plus d'une heure, Tony Péronne a balayé forces et faiblesses du territoire. Pour lui, « le SCOT n'est pas un projet de rétro-tendance », pallier le vieillissement, retrouver l'image et l'identité des centres anciens.

Tout l'enjeu résidera dans les équilibres entre Usel et Egletons d'une part, et les pôles secondaires tels que Meynac, Neuvic et Bort-les-Orgues, d'autre part. Il faudra sans doute déconstruire pour remettre de la verdure dans les centres, rendre l'habitat attractif, lier les commerces existants avec les centres villes, faire le choix de la fibre optique pour rénover les pratiques commerciales.

D'autres axes ont été évoqués comme mailler le territoire en équipements, préférer l'urbanisation autour de réseaux existants, repenser la mobilité avec des aires de covoiturage. En matière de culture, garder un théâtre à St-Angel est important. Cette kyrielle de propositions concrètes a permis d'amorcer un dialogue entre les élus et les participants. L'intégralité de ce document sera consultable prochainement sur le site internet du syndicat de pays haute Corrèze Ventadour.

Pratique. La prochaine réunion publique est programmée mercredi 20 mai à 18 h 30 à la salle des Fêtes de Lignac.

DIAGNOSTIC. Tony Péronne, directeur d'UrbanDoc, a présenté forces et faiblesses de la Haute-Corrèze.

LA PRESSE EN PARLE !

LES PROCHAINES ETAPES ET ECHEANCES

Le dernier document constitutif du SCOT est le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**. C'est lui qui fixe les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le PADD. Il présente deux niveaux de gradation opérationnelle allant du plus **prescriptif** qui s'impose juridiquement, à la simple **recommandation** qui relève plus du conseil. S'agissant de la méthodologie de travail, elle sera la même que pour le PADD avec les réunions des commissions thématiques et du bureau syndical puis la mise en place des différents temps de concertation.

Et les PLUI dans tout ça ?

Les règles élaborées dans le DOO leurs sont imposées. Cesont les PLUI notamment qui appliqueront les prescriptions du SCOT mais dès lors qu'il s'agira de recommandations, les PLUI ne seront plus les seuls outils d'application puisque ces propositions ou suggestions pourront être mises en œuvre par les Communautés de Communes, les Communes et tout autre acteur en fonction de son champs de compétences.

DATES A RETENIR

RÉUNION DES MAIRES ET ADJOINTS

Mercredi 14 novembre 2018 à 18h30
Pôle Environnement (ancien SIRTOM) à **USSEL**

RÉUNIONS PUBLIQUES

Mercredi 21 novembre 2018 à 18h30
Salle du Château Robert à **EGLETONS**

Lundi 03 décembre 2018 à 18h30
Salle du Conseil municipal à **USSEL**

RAPPEL DU CALENDRIER



Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour
23 parc d'activité du bois Saint-Michel 19200 USSEL
Téléphone : 05 32 09 19 50
Mail : contact@payshautecorrezeventadour.fr
Site web : www.payshautecorrezeventadour.fr

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

conception : Syndicat mixte du pays Haute-Corrèze-Ventadour oct. 2018 / crédit photo : Syndicat mixte sauf couv. ADRT Corrèze